

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2017

Etaient présents : **COLLILIEUX** Stéphane – **CORNU** Benoît – **FAIVRE** Marie-Claire – **FAVEREAU** Jocelyne – **FRANCOIS** Karine – **GALMICHE** Michel – **GROSJEAN** Gilles – **GROSJEAN** René – **GUIDEZ** Pierrette – **GUIOT** Hervé – **HEINRICH** Gilles – **IPPONICH** Alain – **JACOBBERGER** Michel – **LAB** Mireille – **LACREUSE** Laurent – **LOUVIOT** Christine – **LUPFER** Frédérique – **MILLE** Jean-Claude – **PAOLI** Jean – **REINGPACH** Patricia – **SCHIESSEL** Vincent – **TARIN** Pierric – **TRITRE** Michel – **VILTET** Didier
Ont donné pouvoir : **PETITJEAN** Pascal à **GROSJEAN** Gilles – **REUTER** Fabien à **SCHIESSEL** Vincent

Le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



➤ **Agenda :**

- Commission « Développement Touristique » le mercredi 31 mai à 18H00 dans les locaux de la CCRC,
- Commission d'appel d'offres le jeudi 1^{er} juin à 18H00 dans les locaux de la CCRC,
- Commission « Finances » le mercredi 7 juin à 18H00 dans les locaux de la CCRC,
- Réunion de bureau le mardi 13 juin à 19H00 dans les locaux de la CCRC,
- Commission « Développement Economique » le mercredi 14 juin à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Comité syndical du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne le jeudi 15 juin à 18H30 à la salle communautaire d'Etueffont,
- Conseil Communautaire le jeudi 22 juin à 19H30 à la salle des fêtes Georges Taiclet à Ronchamp,
- Comité syndical du Pays des Vosges Saônoises le jeudi 29 juin à 18H30 à l'Espace du Sapeur à Lure,
- Inauguration du site de la Filature le samedi 1^{er} juillet à partir de 10H00,
- Comité de programmation du GAL Leader le lundi 3 juillet à 18H30 à l'Espace du Sapeur à Lure.

CHANGEMENT DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la décision de Monsieur GERMAIN Roland, conseiller communautaire représentant la liste d'opposition de la commune de Plancher-Bas, de démissionner de son poste de conseiller municipal et par le fait également de conseiller communautaire. Cette commune étant soumise au scrutin de liste par fléchage des conseillers communautaires depuis les dernières élections de mars 2014, il doit être remplacé par la personne de même sexe élue au conseil municipal et le suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu, selon les termes de l'article L. 273-10 du Code Electoral. C'est donc Monsieur TRITRE Michel qui, de fait, devient conseiller communautaire à compter de ce jour.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, prend unanimement acte de la mise en place de Monsieur TRITRE Michel au Conseil Communautaire en lieu et place de Monsieur GERMAIN Roland.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les différentes orientations budgétaires afin d'éclairer le vote des élus pour les budgets primitifs 2017. Il rappelle les modifications de présentation de ce document liées à l'article 107 de la loi n°205-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016.

Le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 débattu et l'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les différentes orientations budgétaires proposées au titre de l'année 2017.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'ASSOCIATION « LES QUATRE HORIZONS » POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2017 DU FESTIVAL « MUSIQUE AUX QUATRE HORIZONS »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les délibérations du 27 juin 2013, du 13 mars 2014, du 18 février 2015 et du 7 avril 2016 validant l'attribution d'une aide financière pour l'organisation des quatre premières éditions du festival « Musique aux Quatre Horizons » à la chapelle Notre-Dame du Haut à Ronchamp. Ce festival, pleinement intégré dans la programmation culturelle intercommunale, a été pérennisé par la création d'une association organisatrice de l'évènement. La cinquième édition de ce festival faisant intervenir de jeunes talents en résidence verra la réalisation de trois commandes passées à trois compositeurs différents, et se déroulera du 31 juillet au 7 août 2017 avec la possibilité d'assister à certaines répétitions, un concert prévu à la maison de retraite Notre-Dame de Ronchamp le lundi suivi d'un goûter, des concerts sur le site de la Colline Notre-Dame du Haut les jeudi, vendredi et samedi. Le festival se terminera par un concert au Prieuré de Marast le dimanche et à la Cathédrale de Besançon le lundi. L'association sera aidée logistiquement par la commune de Ronchamp et percevra, entre autres, une aide du Département de la Haute-Saône et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité par 25 voix pour et une contre (Monsieur REUTER Fabien par effet de pouvoir) :

- approuve l'attribution à l'association « Les Quatre Horizons » d'une aide financière d'un montant de 2 000 € pour l'organisation de la cinquième édition du festival « Musique aux Quatre Horizons »,
- reconnaît la parfaite adéquation de ce projet avec les priorités culturelles du territoire intercommunal.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'ASSOCIATION « ENTRE LES GOUTTES » POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2017 DU FESTIVAL DE L'OURS

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le soutien financier et logistique apporté par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au Festival de l'Ours à Plancher-les-Mines depuis sa première édition en 2014 à l'occasion de l'arrivée d'étape du Tour de France à la Planche des Belles Filles. Cet évènement est depuis deux ans pleinement intégré dans la programmation culturelle intercommunale. Pour l'édition 2017 qui se déroulera du 21 au 23 juillet prochains, une aide financière d'un montant de 1 500 € est proposée au bénéfice de l'association organisatrice « Entre les Gouttes ». Un « Ourson » sera également organisé à l'occasion du passage du Tour de France le 4 juillet en soirée.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 25 voix pour et une contre (Monsieur REUTER Fabien par effet de pouvoir), décide d'attribuer une aide financière d'un montant de 1 500 € à l'association « Entre les Gouttes » pour l'organisation de la quatrième édition du Festival de l'Ours.

AIDE FINANCIERE A L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE PROMOTION DU PATRIMOINE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CULTURE DE CLAIREGOUTTE POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2017 DU FESTIVAL DES MUSICALES DE CLAIREGOUTTE ET DU RAHIN CHERIMONT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'identification du festival des Musicales de Clairegoutte et du Rahin Chérimont comme évènement culturel majeur du territoire intercommunal depuis 2004, et l'apport d'une aide financière, technique et logistique apportée par la Communauté de

Communes Rahin et Chérimont au bénéfice de l'Association de Sauvegarde et de Promotion du Patrimoine, de l'Environnement et de la Culture de Clairegoutte organisatrice de ce festival, qui célèbre pour l'occasion son vingt-deuxième anniversaire et se tiendra cette année du 1^{er} au 9 avril 2017 avec des concerts au Temple de Clairegoutte, à la Filature de Ronchamp et à l'église de Frahier-et-Chatebier.

Après avoir pris connaissance de la programmation 2017, le Conseil Communautaire, à la majorité par 25 voix pour et une contre (Monsieur REUTER Fabien par effet de pouvoir), confirme l'adéquation du projet décrit ci-dessus avec les priorités culturelles du territoire intercommunal, et décide le versement d'une aide financière d'un montant de 4 000 € à l'Association de Sauvegarde et de Promotion du Patrimoine de Clairegoutte pour l'organisation de l'édition 2017 du festival des Musicales de Clairegoutte et du Rahin Chérimont.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU COMITE
DEPARTEMENTAL HANDISPORT POUR L'ORGANISATION DES
JOURNEES DEPARTEMENTALES HANDISPORT 2017

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le soutien financier et logistique apporté par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'organisation des Journées Départementales Handisport depuis 2007. Pour l'édition qui se déroulera les samedi 3 et dimanche 4 juin 2017 et qui célébrera le douzième anniversaire de cette manifestation, une aide financière d'un montant de 2 000 € est sollicitée par le Comité Départemental Handisport qui organisera en parallèle une escapade gourmande le dimanche 11 juin.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 25 voix pour et une contre (Monsieur REUTER Fabien par effet de pouvoir), accepte le versement d'une aide financière d'un montant de 2 000 € au Comité Départemental Handisport pour l'édition 2017 des Journées Départementales Handisport.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA FEDERATION
HIERO DE HAUTE-SAÔNE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL
« DU FIL A RETORDRE » SUR LE SITE DE LA FILATURE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le partenariat entretenu depuis 2006 avec la Fédération Hiéro de Haute-Saône qui a notamment organisé par le passé le Festival « Hiérock' Sounds » et dont les studios de répétition du site de la Filature portent le nom de l'ancien président. Cette association organise un mini-festival baptisé « Du Fil à Retordre » sur le site de la Filature le 29 avril prochain, et sollicite la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en vue de l'obtention d'une aide financière pour cette première édition.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 25 voix pour et une contre (Monsieur REUTER Fabien par effet de pouvoir), accepte le versement d'une aide financière d'un montant de 2 000 € à la Fédération Hiéro de Haute-Saône pour cette première édition du festival « Du Fil à Retordre » sur le site de la Filature.

AIDE FINANCIERE 2017 AU FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE DE
TOURISME INTERCOMMUNAL RAHIN ET CHERIMONT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'engagement de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont vis-à-vis de l'Office de Tourisme Rahin et Chérimont dans le cadre de ses actions en faveur de la promotion du tourisme sur le territoire intercommunal encadrées par une convention d'objectifs pluriannuelle. Il présente la demande de l'Assemblée Générale de l'association en date du 8 mars 2017 d'octroi d'une aide financière d'un montant de 44 445 € pour l'année 2017.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 25 voix pour et une abstention (Monsieur IPPONICH Alain), décide le versement d'une aide financière d'un montant de 44 445 € pour

assurer le fonctionnement de l'Office de Tourisme Rahin et Chérimont pour l'année 2017. Cette aide pourra faire l'objet de versement d'acomptes.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2017 AU
COLLEGE VICTOR SCHOELCHER POUR L'ORGANISATION DE
VOYAGES SCOLAIRES ET LA CREATION D'UNE COMEDIE
MUSICALE ET A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE POUR
SON FONCTIONNEMENT ANNUEL

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la dissolution du syndicat intercommunal du Gymnase du Collège de Champagny et la reprise de ses activités par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au 1^{er} janvier 2016. Il présente les demandes de subventions du Collège Victor Schoelcher concernant trois voyages scolaires qui se dérouleront avant la fin de l'année scolaire : l'un du 17 au 24 mai 2017 au Festival de Cannes pour 40 élèves et 4 accompagnateurs pour un budget de 14 071 € et pour lequel une subvention de 2 800 € est sollicitée auprès de la Communauté de Communes, un autre du 9 au 14 avril 2017 à Madrid pour 55 élèves et 4 accompagnateurs pour un budget de 23 404 € et pour lequel une subvention de 2 549 € est sollicitée auprès de la Communauté de Communes, et le dernier du 8 au 12 mai 2017 à Berlin pour 50 élèves et 4 accompagnateurs pour un budget de 17 027,60 € et pour lequel une subvention de 2 590 € est sollicitée. En parallèle, un projet de comédie musicale nécessitant un accompagnement par des musiciens est porté par deux professeurs pour un budget allant de 1 330 € à 1 650 € selon le prestataire choisi. L'Association Sportive du Collège sollicite, elle, une subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 2 400 €. La Communauté de Communes Rahin et Chérimont est donc sollicitée globalement pour un montant allant de 11 969 € à 12 189 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de limiter l'octroi global de subventions à hauteur de 10 000 €, comme budgétisé lors des années précédentes, se répartissant en 2 400 € pour l'Association Sportive du Collège et 7 600 € pour le Collège Victor Schoelcher pour le financement des projets précités.

PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE A L'ADHESION AU PÔLE
D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DES VOSGES
SAÔNOISES POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du nouveau montant de la participation financière relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises pour l'année 2017.

Cette participation couvre les activités du Pays des Vosges Saônoises :

- l'animation du programme Leader 2014-2020 en lien avec la Région,
- l'animation du Plan Climat Energie Territorial en lien avec la Région,
- la réflexion sur la démographie médicale avec la poursuite du Contrat Local de Santé en lien avec l'Agence Régional de Santé,
- le suivi des projets inscrits dans le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable 2015-2020 avec la Région,
- la coordination du réseau « musiques actuelles » dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale sur les pratiques culturelles,
- la mise en œuvre d'un Plan d'Approvisionnement Territorial bois énergie avec le suivi de la mise en place d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif sur la vente de chaleur bois,
- l'animation du réseau des animateurs des Espaces Publics Numériques et des Bistrots de Pays,
- la démarche d'animation des circuits courts agricoles dans le cadre des goûters dans les accueils périscolaires,
- le lancement de la démarche et la gestion d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de son territoire.

Pour le financement de ces actions, le montant global de cette participation demeure à 2,70 € par habitant en tenant compte de la mise à jour des données INSEE 2017 de population de chaque territoire :

2,70 € par habitant, soit 2,70 € x 12 289 habitants = **33 180,30 €**

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de reconduire la participation financière relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises pour l'année 2017.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2017 A
L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES COMTOISES POUR LA
MAÎTRISE DES DECHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT
(ASCOMADE)

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2016 de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE) qui a pour objectif de former les élus et techniciens sur l'ensemble des problématiques environnementales, de favoriser l'échange d'informations et d'expériences et de réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité à moindre coût. L'ASCOMADE travaille sur les problématiques non domestiques (collecte et traitement des déchets, assainissement et alimentation en eau potable) et la communication liée à ces domaines.

La Communauté de Communes Rahin et Chérimont propose son adhésion limitée au domaine de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Comme en 2015 et en 2016, cette adhésion, d'un montant prévisionnel de 826 €, fera l'objet d'un appel de fonds d'un montant de 248 € dans un premier temps qui sera complété du montant du solde après vote des cotisations en Assemblée Générale et selon le souhait du Conseil d'Administration de diminuer le montant des cotisations des collectivités membres dont le nombre est toujours plus important.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'ASCOMADE pour l'année 2017 aux conditions précitées.

ADHESION 2017 A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'adhésion depuis 2013 de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'Association des Maires de France. Il propose le renouvellement de cette adhésion pour l'année 2017 moyennant une cotisation d'un montant égal à 863 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'Association des Maires de France pour l'année 2017.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE
LA HAUTE-SAÔNE POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Saône (CAUE 70) pour l'année 2017, afin, entre autres, de bénéficier d'une mission de conseil en architecture et urbanisme, ainsi que pour leur permettre de participer aux travaux du comité de pilotage relatif au projet de réhabilitation du site de la Filature à Ronchamp.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement pour l'année 2017 de l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au CAUE 70 pour un montant de 1 000 € et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR 2017 AU RESEAU
NATIONAL TEPOS ANIME PAR LE COMITE DE LIAISON DES
ENERGIES RENOUVELABLES (CLER)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la désignation de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont comme lauréate de l'appel à projets national « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) et son label régional « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) accordé par la Région et l'ADEME Bourgogne Franche-Comté. Il présente le renouvellement pour l'année 2017 de l'adhésion au réseau national TEPOS animé par le CLER afin d'échanger sur les expériences des territoires engagés dans la même démarche.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au réseau national TEPOS animé par le CLER moyennant une cotisation d'un montant égal à 160 € au titre de l'année 2017.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR 2017 AU RESEAU
DES COMMUNES FORESTIERES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'engagement de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont dans la démarche TEPOS, et son adhésion par délibération du 10 mars 2016 au réseau des communes forestières par l'intermédiaire de l'Association des Communes Forestières de Haute-Saône afin d'être soutenu dans cette démarche, notamment dans le domaine de la mobilisation du bois. Il propose le renouvellement de cette adhésion pour l'année 2017 pour un montant de 161 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont pour l'année 2017 au réseau des communes forestières.

FIXATION DE TARIFS MODULES POUR L'ACCES AUX ACTIVITES
DU SECTEUR « JEUNES »

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire l'opportunité de fixer des tarifs modulés faisant office de cotisation annuelle pour l'accès aux activités du secteur « jeunes », ce afin de bonifier le montant de la Prestation de Service versée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône à l'instar des activités péri et extra scolaires facturées sur la base du quotient familial. Une cotisation annuelle de 20 € est proposée pour les jeunes non domiciliés sur le territoire intercommunal, et des cotisations fixées à hauteur de 8 € pour un quotient familial inférieur à 680, 10 € si le quotient familial est compris entre 681 et 1 500, 12 € s'il est compris entre 1 501 et 1 800, et 15 € au-delà de 1 800.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la fixation des tarifs modulés précités, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES CHARGES LIEES AUX
ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES POUR LA COMMUNE DE
BELVERNE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le départ de la commune de Belverne à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt au 1^{er} janvier 2017. Les élèves de cette commune étant toujours scolarisés au Pôle Educatif des Vosges Saônoises à Clairegoutte et

bénéficiant donc toujours des services d'accueil péri et extra scolaires gérés par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, il convient d'établir une convention entre les deux communautés établissant les modalités de remboursement des charges liées à l'utilisation de ces services.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en place de cette convention de remboursement, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE
LA BANQUE POPULAIRE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de renouveler pour l'année 2017 la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté en prévision de la couverture des dépenses relatives à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont et du décalage inévitable entre les différents flux financiers au cours de l'année.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer une convention et à entreprendre toute démarche en vue du renouvellement pour l'année 2017 de la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté.

DÉPÔT DES ARCHIVES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU
GYMNASE DU COLLEGE DE CHAMPAGNEY ET DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE LA BASE DE PLEIN AIR DES
BALLASTIERES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA
HAUTE-SAÔNE

Vu l'article L. 212-6-1 du Code du Patrimoine ;

Vu les articles L. 1421-1 et L. 1421-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la visite de contrôle effectuée le 15 novembre 2016 par le Directeur des Archives Départementales de la Haute-Saône ;

Considérant qu'à la suite de cette visite un compte-rendu a été établi en date du 22 décembre 2016 ;

Considérant les conclusions du compte-rendu qui propose le dépôt des fonds clos en 2015 des syndicats intercommunaux dissous du Gymnase du Collège de Champagny et de la Base de Plein Air des Ballastières dont la gestion des équipements a été transférée à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que les documents pris en charge par le Service Départemental d'Archives restent la propriété de l'intercommunalité et constituent un dépôt de nature irrévocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises ;

Considérant que l'intercommunalité a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc,...) ;

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire le dépôt des archives précitées aux Archives Départementales de la Haute-Saône.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- accepte le dépôt aux Archives Départementales de la Haute-Saône des archives des archives des syndicats intercommunaux dissous du Gymnase du Collège de Champagny et de la Base de Plein Air des Ballastières sur la période précitée ;
- charge Monsieur le Président d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

EMPLOIS D'ETE 2017

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de pourvoir à l'accroissement saisonnier d'activité de la Base de Plein Air des Ballastières par le recrutement de cinq agents non titulaires à temps complet sur des emplois non permanents selon les modalités suivantes :

- un agent administratif territorial sur la période du 18 avril au 12 août 2017 en tant qu'agent polyvalent à l'accueil et au service du camping,
- deux agents techniques territoriaux sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2017 en tant qu'agents polyvalents à l'accueil et au service du camping,
- deux agents techniques territoriaux sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2017 en tant que surveillants de baignade.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la validation de ces cinq candidatures pour assurer ces missions sur la durée de leurs contrats respectifs.

CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL EN VUE D'ACCOMPLIR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAÔNE

Considérant que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 22 et 25, prévoit que les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent mettre à disposition des agents auprès des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux ;

Considérant que dans un souci permanent d'amélioration de la qualité des services de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, Monsieur le Président propose de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône pour un accompagnement en gestion des ressources humaines portant plus particulièrement sur un état des lieux sur les processus en matière de ressources humaines au sein de la collectivité qui débouchera sur la rédaction d'un rapport d'audit organisationnel ;

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la convention cadre de mise à disposition de personnel en vue d'accomplir une mission d'accompagnement en gestion des ressources humaines, établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône, et les conditions de sa mise en œuvre.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le convention cadre susvisée telle que présentée par Monsieur le Président ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône ainsi que les documents afférents ;
- dit que les dépenses nécessaires, liées à la mise en œuvre de la mission d'accompagnement en gestion des ressources humaines par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône, seront autorisées après avoir été prévues au budget primitif.

VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES EN CHARGE DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES DE CHAMPAGNEY

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 24 juin 2015 validant le choix de l'équipe multidisciplinaire formée autour de M. GRUNEVARD Stéphane, maître d'œuvre en bâtiments sis 1 rue Noirot à 70000 VESOUL, pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement du Relais d'Assistantes Maternelles de Champagney, et celle du 15 décembre 2016 validant le choix de cinq entreprises sur 11 lots concernant le marché de travaux. Il expose les résultats de la relance de la consultation sous forme de procédure adaptée pour un montant estimatif total de 168 850,00 € H.T. qui s'est déroulée de la façon suivante :

- Remise des offres des entreprises le 3 mars 2017 à 12H00 ;
- Ouverture des plis en commission le 16 mars 2017 à 17H30 ;

Lot n°1 : Démolitions / Gros Œuvre / Ravalement : COTTA SAS – 70290 PLANCHER-BAS pour un montant de 49 382,56 € H.T.

Lot n°2 : Ossature bois / Charpente / Couverture : PY ELIAS – 90200 AUXELLES-BAS pour un montant de 12 510,94 € H.T.

Lot n°3 : Etanchéité : Société Franc-Comtoise d'Applications – 25290 ORNANS pour un montant de 3 167,95 € H.T.

Lot n°4 : Menuiseries extérieures : MENUISERIE COLLILIEUX – 70290 CHAMPAGNEY pour un montant rectifié de 18 201,38 € H.T.

Lot n°5 : Isolation / Plâtrerie : SARL RIVIER ET FILS – 70290 PLANCHER-BAS pour un montant de 14 376,13 € H.T.

Lot n°6 : Menuiseries intérieures : MENUISERIE COLLILIEUX – 70290 CHAMPAGNEY pour un montant de 6 518,39 € H.T.

Lot n°7 : Escaliers métalliques / Serrurerie : ROUSSELOT – 90300 CRAVANCHE pour un montant de 27 929,00 € H.T.

Lot n°8 : Revêtement de sol / Carrelage : FILIPUZZI SARL – 70000 VESOUL pour un montant de 14 701,56 € H.T.

Lot n°9 : Electricité : ELEC ENR – 70200 LURE pour un montant de 5 683,29 € H.T.

Lot n°10 : Peinture / Enseignes : SARL RIVIER ET FILS – 70290 PLANCHER-BAS pour un montant de 6 363,88 € H.T.

Lot n°11 : Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires : BTS – 70200 ROYE pour un montant de 33 903,28 € H.T.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'attribution des lots n°1 (Démolitions / Gros Œuvre / Ravalement), n°4 (Menuiseries intérieures), n°5 (Isolation / Plâtrerie), n°9 (Electricité) et n°11 (Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaire) avait déjà été validée par délibération du 15 décembre 2016.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants (M. COLLILIEUX Stéphane n'ayant pas pris part au vote), entérine le choix des entreprises retenues pour chacun des lots pour un montant global de travaux établi à 192 738,36 € H.T., et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en vue de la bonne conclusion de ce marché.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE L'APPEL A
PROJETS « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE » POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE
ELECTRIQUE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la signature en date du 9 septembre 2015 à Paris de la convention cadre de mise en œuvre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) entre la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Caisse des Dépôts avec les deux co-lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt, à savoir le Pays des Vosges Saônoises et la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, pour la mobilisation d'une première enveloppe d'un montant de base de 500 000 € qui a par la suite été abondée du même montant dans le cadre d'un premier avenant le 19 mai 2016, et enfin d'un montant de 105 400 € le 20 mars 2017 dans le cadre d'un second et dernier avenant.

Le Pays des Vosges Saônoises a délibéré lors de son comité syndical du 9 mars 2017 pour la signature d'un avenant à la convention particulière d'appui financier avec l'Etat, permettant notamment à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont de solliciter la mobilisation de fonds de financement de la transition énergétique à hauteur de 10 000 € intervenant en cofinancement à hauteur de 40% couplé à 6 000 € de bonus écologique pour l'acquisition d'un véhicule électrique sur la base d'un coût éligible de 25 000 € H.T.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette demande de subvention à l'Etat au titre de la troisième enveloppe TEPCV, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en vue de la mise en œuvre du projet précité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA COMMISSION
EUROPEENNE AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS « WIFI4EU »
POUR LE RACCORDEMENT TRES HAUT DEBIT ET LA MISE EN
PLACE DU WIFI SUR LE SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 13 février 2017 validant le plan de financement du tiers-lieu numérique de la Filature. Il convient désormais de valider celui du raccordement THD du site et la mise en place du WiFi pour un montant prévisionnel de 46 050,00 € H.T. par le biais notamment de l'appel à projets lancé par la Commission Européenne « WiFi4EU ».

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite la Commission Européenne en vue de l'octroi d'une aide financière d'un montant de 35 000 € au titre de l'appel à projets « WiFi4EU » pour la réalisation de l'action précitée, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2016

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence « Assainissement Non Collectif » » assumée par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont depuis 2008. Il présente la nécessité d'approuver chaque année le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SPANC pour l'année 2016, ainsi que les propositions pour améliorer la qualité du service en 2017.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le RPQS 2016 du SPANC ci-joint.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE
MEDITERRANEE CORSE AU TITRE DU SPANC POUR LES
CONTRÔLES ANC EFFECTUES EN 2016 ET L'ALIMENTATION DE
LA BASE DE DONNEES SISPEA AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la mission de contrôle de l'existant, des installations neuves et des mutations au titre de l'Assainissement Non Collectif, engagée depuis le 1^{er} juillet 2009.

Il explique la disparition de la participation financière de la part de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse au coût des 116 contrôles SPANC effectués durant l'année venant de s'écouler pour les diagnostics de l'existant, et le maintien de cette même participation financière à hauteur de 20 € par contrôle périodique de bon fonctionnement dont le nombre s'élevait à 20 en 2016, et 40 € par vérification de la conception et de la bonne exécution des travaux dont le nombre s'élevait à 13 en 2016 (6 créations et 7 réhabilitations). Une aide forfaitaire d'un montant de 500 € est également attribuée à la collectivité en cas d'alimentation directe par ses services des données de l'année N-1 dans la base de données SISPEA de l'Observatoire de l'Eau et de l'Assainissement.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 920 € pour les contrôles effectués au titre de l'année 2016, et de 500 € pour l'alimentation de la base de données SISPEA avec les données 2015.

DEMANDE D'AIDES FINANCIERES A L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE
MEDITERRANEE CORSE POUR LA REHABILITATION DE
DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Communautaire, réuni le 23 mars 2017, a validé à l'unanimité neuf demandes d'aide financière à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'un montant de 3 300 € chacune pour la réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif, assorties d'une contribution de 300 € par dossier attribuée à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont. Ces neuf demandes concernent des installations situées sur la commune de Champagny pour quatre d'entre elles, sur celles de Plancher-les-Mines et de Ronchamp pour respectivement deux d'entre elles, et sur la commune de Plancher-Bas pour la dernière.

LANCEMENT D'UNE ETUDE PREALABLE A LA PRISE DE
COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » ET « EAU POTABLE »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence facultative exercée depuis 2008 par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en matière d'assainissement non collectif, et le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif aux communautés de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Il précise l'opportunité donnée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse de financer des études techniques et financières destinées à préparer ces transferts à hauteur de 80% de leur coût si le dossier de demande de subvention est déposé avant le 30 juin 2017.

Une charte des principes guides de la démarche de transfert de la compétence « assainissement collectif et eaux pluviales » sur le périmètre intercommunal a été élaborée en commission de travail et en bureau. Tant en reprenant des éléments territoriaux préexistants, cette étude préalable à la prise de compétence « assainissement » et « eau potable » se déroulerait en trois phases et comprendrait une phase de recueil, d'analyse et de synthèse des données relatives aux différents services d'assainissement concernés par le transfert de compétences, une phase de préfiguration d'un nouveau service de l'assainissement pour la communauté de communes, et une phase d'assistance pour la mise en œuvre opérationnelle du transfert de compétences. Afin de bénéficier de ce taux d'intervention bonifié de l'Agence de l'Eau, il est nécessaire de lancer une consultation en vue du choix d'un prestataire pour la réalisation de cette étude.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la charte des principes guides de la démarche de transfert précitée,

- approuve le lancement d'une étude préalable à la prise de compétence « assainissement » et « eau potable », et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 POUR LA
REALISATION DE TRAVAUX AU GYMNASSE FELIX EBOUE A
CHAMPAGNEY**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la poursuite des travaux de réhabilitation du gymnase Félix Eboué à Champagny pour l'été 2017 avec réfection de l'aire de jeu et pose de pare-neige sur le toit au-dessus des ouvertures, ainsi que la réalisation de travaux de menuiserie et d'adaptation du mode de chauffage. Le montant prévisionnel total de cet investissement est de 87 442,32 € H.T., honoraires et aléas de 5% compris.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux 2017 à hauteur de 40%, soit 34 976,93 €,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Etat (DETR 2017)	34 976,93 € (40%)
Total subventions sollicitées	34 976,93 € (40%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	52 465,40 € (60%)

**FIXATION DE TARIFS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE
SPONSORS A DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE CADRE
DE L'INAUGURATION DE L'ECOPARC DE LA FILATURE**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'inauguration de la première tranche de travaux de l'Ecoparc de la Filature le 1^{er} juillet 2017 et, dans ce cadre l'édition d'un supplément de l'Est Républicain pour présenter le site et annoncer l'évènement. Il est proposé aux entreprises qui ont œuvré pour ce chantier une participation dont la grille tarifaire est la suivante :

- Entreprises – nom en gras : 2 000,00 €
- Entreprises – nom en gras : 1 500,00 €
- Entreprises – nom normal : 750,00 €
- Entreprises – nom normal : 500,00 €
- Banques : 2 000,00 €
- Bureau d'études : 750,00 €
- Bureau d'études : 500,00 €

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette grille tarifaire, et autorise Monsieur le Président à émettre les titres afférents à ce projet.

**MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU
RURAL A L'EHELLE INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la validation de la candidature de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'appel à projets FISAC 2015 pour le lancement d'une Opération Collective en Milieu Rural par décision ministérielle n° 16-670 du 28 décembre 2016, et l'obtention pour ce faire d'une enveloppe d'un montant de 91 102 € de Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) de la part de l'Etat en vue du financement d'actions de soutien

au commerce et à l'artisanat, se décomposant en 23 302 € pour les opérations relevant du fonctionnement et 67 800 € pour les opérations relevant de l'investissement.

Pour le lancement et le financement de cette opération, ainsi que pour la définition des modalités de son pilotage et de son suivi, il est nécessaire d'établir une convention entre l'Etat représenté par la DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont et les autres partenaires intervenant dans l'OCMR. La signature de cette convention s'accompagnera de la rédaction d'un règlement intérieur valable sur la période de contractualisation et de la mise en place d'un comité d'attribution des fonds FISAC.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la signature de la convention précitée,
- valide le règlement intérieur de l'opération ainsi que la mise en place d'un comité d'attribution des fonds FISAC,
- autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

VALIDATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE EN CHARGE DE L'ANIMATION DE L'OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la validation de la candidature de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'appel à projets FISAC 2015 pour le lancement d'une Opération Collective en Milieu Rural par décision ministérielle n° 16-670 du 28 décembre 2016, et l'obtention pour ce faire d'une enveloppe d'un montant de 91 102 € de Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) de la part de l'Etat en vue du financement d'actions de soutien au commerce et à l'artisanat, se décomposant en 23 302 € pour les opérations relevant du fonctionnement et 67 800 € pour les opérations relevant de l'investissement.

Pour l'animation et le suivi de cette opération, il propose de valider le choix du cabinet SOLIHA, sis à 70000 VESOUL, pour une mission d'un montant prévisionnel de 13 700 € H.T. sur une durée de 18 mois.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le choix du cabinet SOLIHA pour l'animation et le suivi de l'OCMR, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

VALIDATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE EN CHARGE DE L'ELABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION POUR LA BASE DE PLEIN-AIR ET LE CAMPING DES BALLASTIERES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la validation par la commission « Développement Touristique » du 7 mars 2017 du choix parmi quatre offres reçues de l'agence Digital Concept sise à Dijon pour l'élaboration d'un plan de communication pour la Base de Plein-Air et le camping des Ballastières pour un montant prévisionnel de 19 296,00 € H.T. Ce plan de communication s'accompagnera d'une mise à niveau de la signalétique du site.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 25 voix pour et une abstention (Monsieur GROSJEAN Gilles), approuve le choix du prestataire précité pour cette mission.